LOT-ET-GARONNE
Le Département

LA PRÉSIDENTE

ARRIVEE
Mairie de MARMANDE
Le : 24 OCT. 2025
N° URB
CA

Agen, le 21 OCT. 2025

Monsieur Joël HOCQUELET
Mairie de Marmande
Hôtel de ville,
Place Clémenceau
B.P. 313
47207 MARMANDE Cédex

Monsieur le Maire, Cher Joël,

Vous avez sollicité, par courrier en date du 25 juillet 2025, l'avis du Département en tant que personne publique associée, sur le nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Marmande.

Je vous remercie pour cette transmission et vous félicite de la qualité du travail effectué. Par ce courrier, je vous fais également part de quelques observations en lien avec les compétences du Département.

Pour l'aménagement artisanal et commercial, le Département, gestionnaire de voirie, devra être associé aux aménagements des zones d'activités (ZA) dans le cadre de la sécurité routière. Les accès aux ZA devront prendre en compte les règles de visibilité liées aux vitesses, ainsi que le statut des routes qui les desserviront. Pour les routes classées à grande circulation, l'avis de la DDT 47 sera requis.

Les études de trafics au droit des entrées/sorties des ZA devront être fournies par les porteurs de projet et ces données seront prises en compte afin de vérifier la nécessité ou non de créer des carrefours aménagés de types « tourne-à-gauche » ou autres.

Pour les différentes orientations d'aménagement et de programmation, je tenais à vous faire part des informations listées en annexe à ce courrier.

Enfin, lors de mon avis sur le Schéma de cohérence territorial (SCoT) de Val de Garonne Guyenne Gascogne, qui s'impose à votre document d'urbanisme, j'ai fait des remarques concernant les sports de nature et les chemins ruraux que vous trouverez jointes en annexe.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à toi.

Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE
Hôtel du Département - 1633 avenue du Général Leclerc - 47922 Agen cedex 9
Tél. 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94 - departement@lotetgaronne.fr
www.lotetgaronne.fr

Annexe : remarques concernant les Orientations d'aménagement et de programmation du PLU de Marmande

OAP N°17

- SUPERFICIE DU SECTEUR D'OAP : 1,41 HA
- MODALITÉ D'URBANISATION : OPÉRATION D'ENSEMBLE SUR LA TOTALITÉ DU SECTEUR EN UNE OU PLUSIEURS PHASES
- MODALITÉ D'OUVERTURE : OUVERTURE À COURT TERME, DÈS L'APPROBATION DU PLU

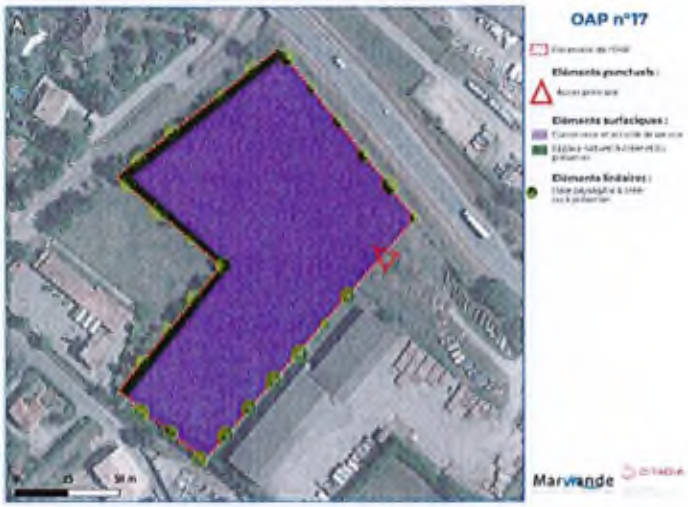

Aucun nouvel accès ne sera autorisé sur la D 933. La parcelle peut se desservir par l'accès existant qui débouche sur la route départementale.

OAP N°18

- SUPERFICIE DU SECTEUR D'OAP : 0,66 HA
- MODALITÉ D'URBANISATION : OPÉRATION D'ENSEMBLE SUR LA TOTALITÉ DU SECTEUR EN UNE OU PLUSIEURS PHASES
- MODALITÉ D'OUVERTURE : OUVERTURE À COURT TERME, DÈS L'APPROBATION DU PLU

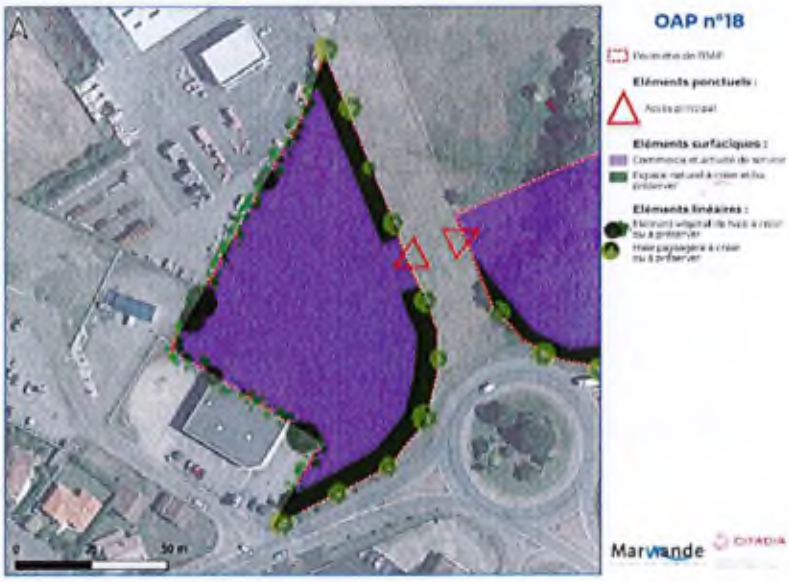

Afin de ne pas masquer la visibilité, la haie paysagère devra être implantée en retrait. Un constat d'alignement sera délivré par le Département.

OAP N°24

- SUPERFICIE DU SECTEUR D'OAP : 1,33 HA
- MODALITÉ D'URBANISATION : OPÉRATION D'ENSEMBLE SUR LA TOTALITÉ DU SECTEUR EN UNE OU PLUSIEURS PHASES
- MODALITÉ D'OUVERTURE : OUVERTURE À COURT TERME, DÈS L'APPROBATION DU PLU

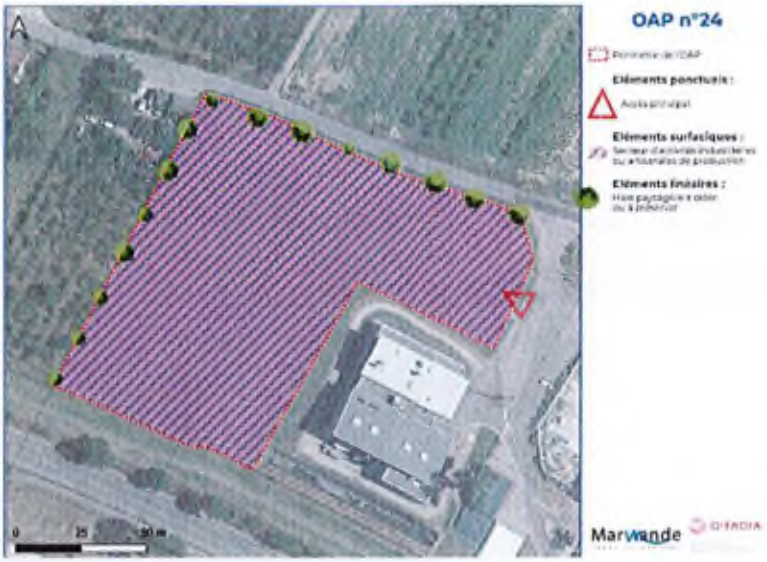

L'aménagement existant en place de type « tourne à gauche » sur la D708 à fort trafic va générer des conflits au débouché de la voie communale. Par ailleurs, le projet envisagé devrait engendrer un surcroit significatif de trafic à cet accès, ce qui risque d'aggraver les difficultés de circulation déjà existantes.

Aucune création d'accès sur la route départementale ne sera accordée.
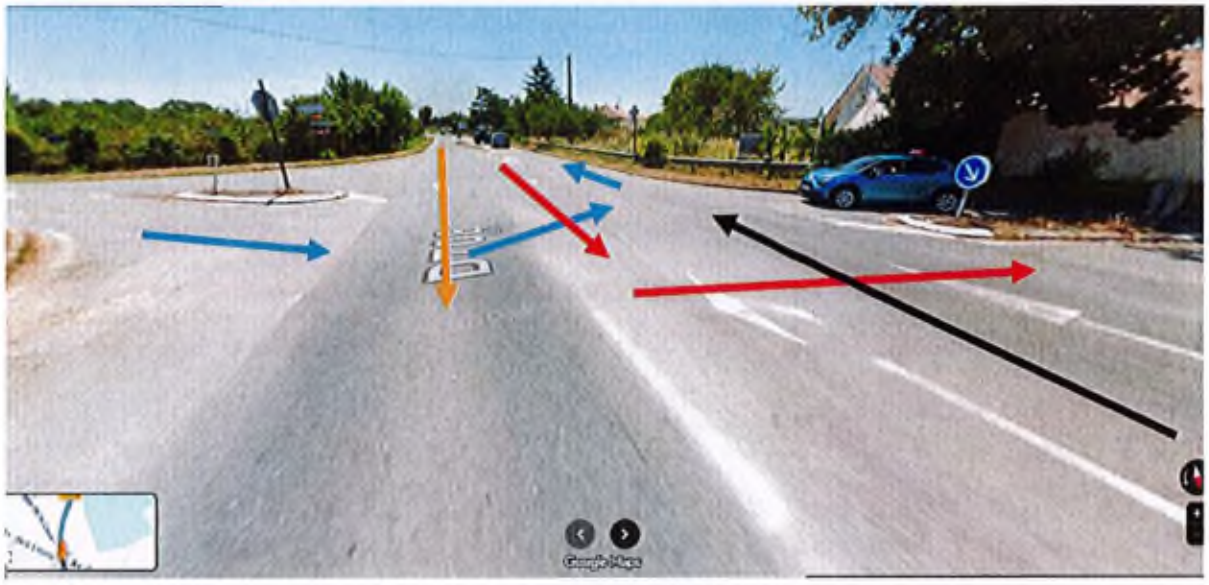
Schéma débouché D 708 :